

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15.00 heures et se termine à 18.09 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Interruption de séance de 16.15 à 16.27 heures décidée par le président pour que la majorité puisse se concerter sur la position à prendre au sujet de la résolution remise par les conseillers Berger et Flammang (point 5.0).

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 15.00 Uhr und endet um 18.09 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Herr Tom Jungen.

Unterbrechung der Sitzung von 16.15 bis 16.27 Uhr auf Beschluss des Präsidenten, damit die Mehrheitsfraktionen sich über den Resolutionsvorschlag der Räte Berger und Flammang beraten konnten (Punkt 5.0)

Présences / Anwesende :

Eugène Berger, Guy Conrady,
Suzette Dostert-Wagener, Sandra
Flammang, Nadine Gaasch-Brix,
Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann,
Marianne Pesch-Dondelinger,
Renée Quintus-Schanen, Edy Reding,
Jean-Paul Reiter.

Absences / Abwesende :

/

Séance publique du 19 novembre 2012

Öffentliche Sitzung vom 19. November 2012

Lorsque le vote n'est pas spécifié,
la décision a été prise à l'unanimité des voix.

*Falls das Resultat der Abstimmung
nicht angegeben ist,
ergab das Votum Einstimmigkeit.*

1.1

Communications du collège échevinal

- La réunion publique d'information concernant la nouvelle ligne ferroviaire Bettembourg/Luxembourg aura lieu le 17 janvier 2013 à 19.00 heures à la salle des fêtes François Blouet à Roeser.
- Avant le congrès de la FLF de samedi dernier, le Ministre des Sports a informé le bourgmestre que le conseil de gouvernement avait décidé la veille que seule la rénovation du Stade Josy Barthel allait être poursuivie. D'autres détails devraient être connus lors d'une entrevue qui aura lieu prochainement entre le collège échevinal et les ministres concernés.

Cette nouvelle ne change rien pour l'instant à la position du collège échevinal. Pour mémoire, le collège échevinal a toujours affirmé que tout nouveau projet devrait d'abord être soumis à un référendum.

- En date du 8 octobre dernier, un accident est survenu à 2 enfants à Peppange dans la rue de Crauthem. Lors de la rentrée, après avoir quitté le bus scolaire, 2 enfants ont traversé la rue de Crauthem à hauteur du Musée Rural. Une voiture, n'arrivant plus à freiner, a heurté les enfants qui n'ont pas été blessés grièvement. Après discussion avec la Police Grand-Ducale, le collège échevinal a décidé de rappeler aux enfants scolaires, via communication par le corps enseignants et les surveillants du transport scolaire, de rester sur le trottoir, avant de traverser la rue, jusqu'à ce que le bus scolaire soit parti et la vue pour les chauffeurs de véhicules libérée.

1.1

Mitteilungen des Schöffengerats

- Die öffentliche Informationsversammlung betreffend die neue Eisenbahnlinie Bettembourg/Luxembourg findet am 17. Januar 2013 um 19.00 Uhr im Festsaal François Blouet in Roeser statt.
- Vor dem FLF-Kongress von letztem Samstag, hat der Sportminister den Bürgermeister informiert, dass die Regierung beschlossen hat, nur noch das Projekt der Modernisierung des Stadions Josy Barthel weiter zu führen. Weitere Details werden nach einer Unterredung des Schöffengerats mit den betroffenen Ministern bekannt gegeben.

Diese Information ändert nichts an der Position des Schöffengerats. Der Schöffengerat hat immer gesagt, dass ein eventuelles neues Projekt zuerst einem Referendum unterzogen werden muss.

- Am vergangenen 8. Oktober ist es in der rue de Crauthem in Peppingen zu einem Unfall gekommen, in welchen 2 Schulkinder verwickelt waren. Auf dem Nachhauseweg, nachdem sie den Schulbus verlassen hatten, haben die beiden Kinder die Strasse auf Höhe des Bauernmuseums überquert. Ein Auto, welches nicht mehr rechtzeitig stehen bleiben konnte, hat beide Kinder erfasst. Glücklicherweise wurden sie nicht schwerer verletzt. Nach Beratung mit der Polizei, hat der Schöffengerat beschlossen, die Schulkinder über das Schulpersonal daran zu erinnern, dass sie die Strasse erst überqueren dürfen, wenn der Schulbus bereits abgefahren ist und die Sicht wiederum frei ist, für die anderen Verkehrsteilnehmer.

- Concernant la domiciliation d'entreprises dans les anciens locaux de la société « Laplume » et suite à la réclamation de plusieurs citoyens voisins, le collège échevinal demandé à la Police Grand-Ducale, en compagnie de la Police Spéciale et de l'Administration Communale, d'effectuer une visite sur les lieux. Il a été constaté qu'environ 60 sociétés sont domiciliées sur ledit terrain, sans tous avoir une activité sur le site. D'autres sociétés ont été invitées à se conformer endéans un mois par rapport aux lois et règlements en vigueur, dont notamment la loi sur les établissements classés. Une société a été fermée de suite.
- Suite aux réclamations concernant la circulation dans la rue Edward Steichen à Bivange et la rue du Fossé à Crauthem, le collège échevinal avait demandé à la Police d'effectuer un sondage de la circulation à l'aide d'un appareil de mesurage.
 - Cet appareil a été installé du 11 au 22 mai 2012 dans la rue Edward Steichen et a fourni les informations suivantes : En tout 47.935 véhicules ont emprunté cette rue pendant la période de mesurage. La moyenne journalière s'élève à 4.357 véhicules. La majorité des automobilistes, à savoir 61,83 %, a respecté la limitation de vitesse. La vitesse maximale enregistrée par l'appareil s'élève à 105 km/h. Une analyse plus approfondie a donné que le nombre de dépassements de vitesse est le plus élevé entre 07.00 et 09.00 heures, entre 12.00 et 12.30 heures, entre 13.30 heures et 14.30 heures et entre 16.45 heures et 19.30 heures.
 - Le même appareil a été installé du 4 au 12 juin 2012 dans la rue du Fossé et a fourni les informations suivantes : En tout 13.043 véhicules ont emprunté cette rue pendant la période de mesurage. La moyenne journalière s'élève à 1.637 véhicules. La majorité des automobilistes, à savoir 68,73 %, a respecté la limitation de vitesse. La vitesse maximale enregistrée par l'appareil s'élève à 74 km/h. Une analyse plus approfondie a donné que le nombre de dépassements de vitesse est le plus élevé entre 07.00 et 09.00 heures, entre 12.00 et 12.30 heures, entre 13.30 heures et 14.30 heures et entre 16.45 heures et 19.30 heures.
- Les statuts du syndicat SYCOSAL ont été refusés par le Ministre de l'Intérieur avec l'invitation au SYCOSAL d'amender les statuts suivant les observations du Conseil d'Etat.
- Betreffend die Ansiedlung von Gesellschaften auf dem Gelände, welches früher von der Firma „Laplume“ genutzt wurde und nach mehreren Beschwerden von Nachbarn, hat der Schöfferrat die Polizei gebeten gemeinsam mit der „Police Spéciale“ und der Gemeindeverwaltung eine Kontrolle auf dem Gelände durchzuführen. Es wurde festgestellt, dass insgesamt 60 Firmen dort niedergelassen sind. Mehrere Firmen haben jedoch keine Aktivität. Andere Firmen wurden angewiesen, ihre Situation innerhalb eines Monats gemäss den geltenden Bestimmungen und des Gesetzes der „établissement classés“ zu regulieren. Eine Gesellschaft wurde an Ort und Stelle geschlossen.
- Aufgrund zahlreicher Beschwerden betreffend den Verkehr in der rue Edward Steichen in Bivingen und der rue du Fossé in Crauthem, hatte der Schöfferrat die Polizei gebeten, das Verkehrsaufkommen mit Hilfe eines Messgerätes zu erforschen.
 - Das Gerät wurde vom 11. zum 22 Mai 2012 in der rue Edward Steichen installiert und hat folgende Informationen geliefert: Während der Messung wurden insgesamt 47.935 Fahrzeuge gezählt. Das Tagesmittel beläuft sich auf 4.357 Fahrzeuge. Die Mehrheit der Autofahrer, nämlich 61.83 %, hat die vorgeschriebene Geschwindigkeitsbegrenzung respektiert. Die höchste Geschwindigkeit wurde mit 105 km/St. gemessen. Die häufigsten Überschreitungen finden zwischen 7.00 und 09.00 Uhr, zwischen 12.00 und 12.30 Uhr, zwischen 13.30 und 14.30 Uhr sowie zwischen 16.45 und 19.30 statt.
 - Dasselbe Gerät wurde vom 4. zum 12 Juni 2012 in der rue du Fossé installiert und hat folgende Informationen geliefert: Während der Messung wurden insgesamt 13.043 Fahrzeuge gezählt. Das Tagesmittel beläuft sich auf 1.637 Fahrzeuge. Die Mehrheit der Autofahrer, nämlich 68,73 %, hat die vorgeschriebene Geschwindigkeitsbegrenzung respektiert. Die höchste Geschwindigkeit wurde mit 74 km/St. gemessen. Die häufigsten Überschreitungen finden zwischen 7.00 und 09.00 Uhr, zwischen 12.00 und 12.30 Uhr, zwischen 13.30 und 14.30 Uhr sowie zwischen 16.45 und 19.30 statt.
- Die Satzung des Syndikates SYCOSAL wurde vom Innenministerium abgelehnt. Das Syndikat SYCOSAL wurde gebeten, die Satzung gemäß den Einwänden des Staatsrates anzupassen.

1.2

Questions écrites des conseillers

- Question écrite de la fraction « Déi Gréng » du 15 novembre 2012 relative aux commissions consultatives communales.
- Question écrite de la fraction « DP » du 13 novembre 2012 relative au Pacte Logement.

(voir page 25)

1.2

Schriftliche Fragen der Gemeinderäte

- Schriftliche Anfrage der Fraktion „Déi Gréng“ vom 15. November 2012 betreffend die beratenden Gemeindeausschüsse.
- Schriftliche Anfrage der Fraktion „DP“ vom 13. November 2012 betreffend den „Pacte Logement“.

(siehe Seite 25)

2

Avenant à la convention ASFT pour l'année 2012 de la Maison Relais de Roeser

Avenant à la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser pour l'année 2012.

L'avenant concerne l'ajout de 25 heures éducatives supplémentaires par semaine pour un enfant à besoins spécifiques au cours de l'exercice 2012 pour la maison relais pour enfants à Berchem.

2

Zusatz zur Konvention ASFT für das Jahr 2012 für die Verwaltung der „Maison Relais“ in Roeser

Zusatz zur Konvention zwischen dem Familienministerium und der Gemeindeverwaltung, welche die Verwaltung der „Maison Relais“ für das Jahr 2012 regelt.

Hinzugefügt werden 25 zusätzliche Erzieherstunden pro Woche für die Betreuung eines Kind mit spezifischen Bedürfnissen für das Schuljahr 2012 in der Maison Relais in Berchem.

3

Commissions consultatives communales - Remplacement d'un membre à la commission culturelle

Nomination de Monsieur Serge Bertrand en remplacement de Monsieur Georges Weber, démissionnaire. Monsieur Weber a été nommé en tant que représentant du groupe CSV, lequel propose de nommer à sa place Monsieur Bertrand.

3

Kommunale Ausschüsse - Ersetzen eines Mitglieds des Kulturausschusses

Ernennung von Herrn Serge Bertrand als Ersatz von Herrn Georges Weber, welcher seinen Rücktritt eingereicht hat. Herr Weber war als Vertreter der Fraktion CSV in den Kulturausschuss gewählt worden und wird nun auf Vorschlag der Fraktion durch Herrn Bertrand ersetzt.

Vote secret / Geheime Abstimmung

9 Oui / Ja	0 Non / Nein	2 Abstention(s) / Enthaltung(en)
------------	--------------	----------------------------------

4

Acte notarié - Cession en faveur de la Commune

Acte établi par Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg concernant la cession gratuite par la société « MICHIKO S.A » de Mersch d'une parcelle sise à Roeser, inscrite au cadastre de la commune de Roeser, section F de Roeser, numéro cadastral 618/2222, lieu-dit «Grand-Rue », contenant 0,12 are. L'immeuble ci-avant cédé est évalué à 84 €.

La cession a eu lieu gratuitement et dans un intérêt d'utilité publique. La parcelle sera intégrée dans le domaine public communal en tant que voirie de desserte respectivement trottoir.

4

Notarielle Urkunde - Abtretung einer Parzelle zugunsten der Gemeinde

Notarielle Urkunde von Me Carlo Wersandt, Notar in Luxemburg, betreffend die unentgeltliche Abtretung einer Parzelle gelegen in Roeser, eingeschrieben im Kadasterplan der Gemeinde, Sektion F Roeser, Kadasternummer 618/222, Ortschaft „Roeser mit einer Fläche von 0,12 Ar, durch die Gesellschaft „MICHKO S.A aus Mersch an die Gemeindeverwaltung Roeser. Die Wert der Parzelle wird auf 84 € geschätzt.

Der Kauf hat ein gemeinnütziges Ziel, nämlich die Einrichtung eines Gehweges auf der betreffenden Parzelle.

Vote / Abstimmung

Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Eugène Berger Guy Conrady Suzette Dostert-Wagener Sandra Flammang Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	-	Nadine Gaasch-Brix

5

Introduction d'une servitude d'interdiction de lotissement et de construction

Introduction d'une servitude d'interdiction de lotissement et de construction frappant les terrains ou partie de terrains touchés par le projet d'aménagement en élaboration d'après les articles 20 et 21 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Cette mesure permettra de frapper des servitudes visées à l'article 21, alinéa 2 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La délibération, proposée au conseil communal, a pour objectif d'anticiper les interdictions applicables au moment de la décision du conseil communal intervenue dans les conditions de l'article 10, alinéa 2, de manière à empêcher des constructions ou aménagements qui soient contraires aux nouvelles dispositions relatives à l'aménagement communal. L'absence d'interdictions pendant la phase d'élaboration du projet d'aménagement général risquerait de miner le nouvel outil de l'aménagement communal et de rendre par endroits superflues ses nouvelles dispositions.

Dans le cadre de la délibération sur le point 5.0 les conseillers de la fraction DP proposent une résolution relative à l'élaboration d'un nouveau PAG. Parallèlement les conseillers Conrady et Brix remettent également une proposition de résolution visant à abandonner le projet de Stade National de Football.

Suite à ces propositions de résolution, le président décide une Interruption de séance de 16h15 à 16h27 pour que la majorité puisse se concerter sur la position à prendre au sujet des résolutions remises.

Après l'interruption de séances, il est convenu de reporter à la prochaine séance la discussion et le vote sur un projet de résolution concerté entre les différentes fractions.

5

Einrichtung eines Bau- und Siedlungsverbots

Einrichtung eines Bau- und Siedlungsverbots für sämtliche Gelände und Parzellen, welche von dem allgemeinen Bebauungsplan, welcher sich in Ausarbeitung befindet, betroffen sind, gemäss Artikel 20 und 21 des modifizierten Gesetzes vom 19. Juli 2004 betreffend die kommunale Landesplanung und urbane Entwicklung.

Der Beschluss, welcher vom Schöfferrat vorgeschlagen wird, hat zum Ziel die Verbote, welche mit dem neuen Bebauungsplan in Kraft treten, vorherzusehen. Es geht darum, zu verhindern, dass Bauten, welche den neuen Bestimmungen nicht entsprechen, vor Inkrafttreten des allgemeinen Bebauungsplans begonnen werden. Der Verzicht eines Bau- und Siedlungsverbots während der Ausarbeitungsphase könnte ein Risiko für den neuen Bebauungsplan darstellen und einzelne Bestimmungen dieses Plans überflüssig machen.

Im Rahmen der Beratungen zu Punkt 5.0 der Tagesordnung, schlagen die Räte der Fraktion DP eine Resolution betreffend die Ausarbeitung eines neuen allgemeinen Bebauungsplans vor. Gleichzeitig schlagen die Räte Conrady und Brix eine Resolution vor, um das Projekt des Nationalen Fußballstadions definitiv aufzugeben.

Aufgrund dieser Vorschläge beschließt der Präsident eine Unterbrechung der Sitzung, damit die Mehrheitsfraktionen über die Reolutionsvorschläge beraten können.

Nach der Sitzungsunterbrechung wird beschlossen, die Beratung und Abstimmung über einen gemeinsamen Resolutionsvorschlag auf die Tagesordnung der kommenden Gemeinderatssitzung zu verlegen.

6

Plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser - exercice 2012

Forstplan für den Gemeindewald - Geschäftsjahr 2012

**Plan de gestion établi par l'Administration de la Nature et des Forêts /
Von der Forstverwaltung aufgestellter Forstplan :**

- Total de l'investissement prévu / <i>Summe der Ausgaben :</i>	200.730,00 €
- Total des recettes escomptées / <i>Summe der Einnahmen :</i>	157.043,50 €

7.1

Fixation de la valeur du point pour le calcul des subsides ordinaires pour l'année 2012

En vertu du règlement communal du 7 mars 1991, modifié et complété le 24/04/1997, le conseil fixe

7.1

Festsetzen des Punktwertes für die Berechnung der ordentlichen Subsidien für das Jahr 2012

Gemäß dem Reglement vom 7. März 1991, verändert und ergänzt am 24.04.1997, beschließt der

annuellement la valeur du point sur base de laquelle sont calculés les subsides ordinaires alloués aux associations communales.

Gemeinderat jährlich den Punktwert auf Basis dessen die ordentlichen Subsidien, welche den kommunalen Vereinigungen zugesprochen werden, berechnet werden.

Valeur du point / <i>Punktwert</i> :	2,50
Nombre d'associations pouvant bénéficier d'un subside / <i>Vereine die Anrecht haben auf einen Zuschuss haben</i> :	28
Nombre d'associations recevant un subside / <i>Vereine die einen Zuschuss erhalten</i> :	25
Total des points attribués / <i>Summe der vergebenen Punkte</i> :	10661
Total des subsides alloués / <i>Summe der zugeweilten Subsidien</i> :	26.127,50 €

7.2

Subsides aux associations - subsides compensatoires : allocation pour l'année 2012

Allocation d'un subside annuel compensatoire aux associations ci-après ne pouvant prétendre à l'obtention d'un subside annuel ordinaire du fait qu'elles ne remplissent pas les conditions prévues par le règlement modifié du 7 mars 1991 relatif à l'allocation des subsides annuels ordinaires, mais contribuant à la vie culturelle locale et communale.

7.2

Kompensatorische Subsidien für das Jahr 2012

Gewährung eines kompensatorischen Zuschusses an die folgenden Vereinigungen, welche nicht von einem ordentlichen Subsidium profitieren können, da sie die Bedingungen des veränderten Reglements vom 7. März 1991 betreffend die Gewährung von ordentlichen Subsidien nicht erfüllen können, jedoch einen Beitrag zum kulturellen Leben der Gemeinde leisten.

- Fraëen a Mammen Bivange-Berchem :	235,00 €
- Fraëen a Mammen Roeser-Crauthem-Peppange :	235,00 €
- Amicale des Enrôlés de force :	145,00 €

8.1

Allocation d'un subside extraordinaire

Subside demandé par le club «Dësch-Tennis Betebuerg-Peppeng» pour la participation au financement de l'achat de 3 nouvelles tables de jeu. Prise en charge du financement de la moitié du montant de la facture concernant l'achat de 3 nouvelles tables. Cette prise en charge fait suite à l'arrangement avec le collègue échevinal de la Commune de Bettembourg par lequel les deux communes ont convenue de participer à parts égales de 50% à l'achat de trois nouvelles tables. Montant proposé du subside à allouer : 1.350,00 €.

8.1

Gewährung einer außerordentlichen Beihilfe

Der Verein „Dësch-Tennis Betebuerg-Peppeng“ bittet um eine finanzielle Beihilfe für die Anschaffung von 3 neuen Spieltischen. Es wird vorgeschlagen, die Hälfte des Rechnungsbetrages für die Anschaffung der 3 Tische zu übernehmen. Dieser Vorschlag wird aufgrund einer Einigung mit dem Schöffenrat der Gemeinde Bettembourg, welche die andere Hälfte des Rechnungsbetrages übernimmt, gemacht. Vorgeschlagener Betrag für eine außerordentliche Beihilfe: 1.350,00 €.

8.2

Allocation d'un subside pour une œuvre humanitaire

Allocation d'un subside de 2.500 € en faveur de «CARE Luxembourg» a.s.b.l. pour soutenir son action humanitaire au Niger, pays frappé par la famine en raison de la sécheresse.

Par décision du 25 avril 2002 le collègue a arrêté le principe d'inscrire un crédit prévisionnel annuel de 2.500 € au budget communal pour l'allocation d'un subside exceptionnel pour une œuvre humanitaire, l'allocation étant effectuée en fin d'année après

8.2

Gewährung einer Beihilfe für humanitäre Zwecke

Gewährung einer Beihilfe von 2.500 € an die Vereinigung ohne Gewinnzweck „Care Luxembourg“ zur Unterstützung der humanitären Aktion im Niger. Dieses Land wurde dieses Jahr von einer schweren Hungersnot heimgesucht.

Durch einen Beschluss vom 25. April 2002 hatte der Schöffenrat das Prinzip festgehalten, alljährlich einen Kredit von 2.500 € im Gemeindehaushalt vorzusehen, um eine außerordentliche Beihilfe für humanitäre Zwecke gewähren zu

comparatif des demandes présentées en cours d'année.

können. Diese Beihilfe wird alljährlich gegen Ende des Haushaltsjahres beschlossen, nachdem sämtliche Anfragen des Jahres analysiert wurden.

9

Clôture de l'exercice budgétaire 2011 - État des recettes restant à recouvrer

État établi par le receveur communal en date du 18 juillet 2012. Au service ordinaire le total des restants à poursuivre est de 47.240,80 €, le total des décharges proposées de 8.751,29 € et le total des arrérages de 55 992,09 €. Il n'y a pas de restants au service extraordinaire.

9

Abschluss des Haushaltsjahres 2011 - Außenstände

Verzeichnis des Gemeindeeintreibers vom 18. Juli 2012. Die Außenstände im ordentlichen Haushalt belaufen sich auf 47.240,80 €, wobei die Entlastungen sich auf 8.751,29 € summieren. Die Summe aller Außenstände beläuft sich demnach auf 55.992,09 €. Es gibt keine Außenstände im außerordentlichen Haushalt.

Vote / Abstimmung		
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Suzette Dostert-Wagener Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	-	Eugène Berger Guy Conrady Nadine Gaasch-Brix Sandra Flammang

10

Création de poste au service administratif

Création d'un poste de fonctionnaire dans la carrière du rédacteur. Le poste est prévu par l'organigramme 2012, pour dédoubler l'équipe du bureau de la population et de l'état civil de manière à affecter intégralement l'agent Dominicy au département des relations publiques du service administratif.

10

Schaffung eines Postens im administrativen Dienst

Schaffung eines Postens als Beamter in der Laufbahn des Redaktors. Dieser Posten ist im Organigramm 2012 vorgesehen, um die Belegschaft des Einwohnermeldeamts und des Zivilstandbüros zu erweitern, damit der Beamte Dominicy in Zukunft ausschließlich Öffentlichkeitsarbeit erledigen kann.

11

Règlement d'inscription au service des Maisons relais de la commune de Roeser

Nouveau règlement fixant les critères d'admission et les modalités d'inscription au Service des Maisons relais de la commune de Roeser.

11

Einschreibeverordnung für die Dienste der „Maisons Relais“ der Gemeinde Roeser

Neue Einschreibeverordnung, welche die Aufnahmekriterien für die Dienste der „Maisons Relais“ der Gemeinde Roeser regelt.

12

Reclassement de la voirie - Confirmation de la proposition dressée par les Ponts et Chaussées

Courrier du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département des travaux publics, du 31 octobre 2012 concernant les propositions dressées par l'Administration des Ponts et Chaussées en vue de l'élaboration d'un projet de loi relatif au reclassement de la voirie, communiqué le 7 novembre 2012 par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, dans le but de faire confirmer par une délibération du conseil le

12

Neuordnung der öffentlichen Straßen - Bestätigung des Vorschlages der Straßenbauverwaltung

Schreiben vom Ministerium für nachhaltige Entwicklung und Infrastruktur, Abteilung Öffentliche Arbeiten, vom 31. Oktober 2012 betreffend die Vorschläge, welche von der Straßenbauverwaltung gemacht wurden, um einen Gesetzesvorschlag betreffend die Neuordnung der öffentlichen Straßen und vom Innenministerium am 7. November 2012 mitgeteilt wurden. Es geht darum, den Vorschlag einer Neuordnung der öffent-

projet de reclassement concernant la voirie sur le territoire communal. Le projet propose le déclassement d'une partie du CR 186 en chemin vicinal.

13

Questions orales des conseillers

Nadine Gaasch-Brix :

Quels sont les projets du collège échevinal concernant la maison paroissiale à Peppange ?

Réponse du bourgmestre : Pour l'instant, il n'y a pas encore de projet concret, mais il est clair que cette maison ne peut pas rester dans l'état actuel.

Nadine Gaasch-Brix :

Les petits chantiers routiers dans notre commune devraient être mieux sécurisés. Est-ce qu'il s'agit toujours de chantiers des P et T ?

Réponse du bourgmestre : La plupart des petits chantiers dans notre commune sont effectivement des chantiers des P et T.

Nadine Gaasch-Brix :

Maintenant que le trottoir dans la rue de Weiler à Crauthem est aménagé, est-ce qu'on ne pourrait pas faire la même chose dans la rue du Brill direction Schlammestee ?

Réponse du bourgmestre : Cette rue sera redressée en collaboration avec les Ponts et Chaussées. On essaiera de trouver une solution pour aménager un trottoir au moins sur un côté de la rue.

Guy Conrady :

J'ai été informé que les participants au cours de danse organisé par la Commune ont demandé d'accorder une demi-heure supplémentaire au chargé de cours pour lui permettre de prendre en charge les participants débutants et que cette demande a été refusée par le collège échevinal. Quels sont les raisons de ce refus ?

Réponse de l'échevine Quintus-Schanen : Les chargés des cours du soir organisés par l'administration communale sont payés par unité hebdomadaire. Il en est de même pour le cours de danse. Il n'est pas possible de faire une exception pour un chargé de cours sans léser les autres chargés de cours. En outre, je tiens à préciser que le chargé de cours en question a déjà profité de plusieurs faveurs et qu'il est impossible de lui accorder encore une nouvelle faveur.

Précision du bourgmestre : Il faut aussi voir pourquoi ce chargé de cours veut procéder de cette manière. Pourquoi veut-il avoir une demi-heure de plus pour organiser son cours ? Normalement la fréquentation de tous les cours organisés est analysée au début de chaque nou-

lichen Straßen durch einen Gemeinderatsbeschluss zu bestätigen. Das Projekt schlägt die Umklassierung eines Teils des CR186 als Nebenstraße vor.

13

Mündliche Fragen der Gemeinderäte

Nadine Gaasch-Brix :

Welches sind die Pläne des Schöffenrats betreffend das Haus des Pfarrers in Peppingen?

Antwort des Bürgermeisters: Momentan bestehen noch keine konkreten Pläne für dieses Haus. Es ist jedoch klar, dass es nicht im aktuellen Zustand bleiben kann.

Nadine Gaasch-Brix:

Die vielen kleinen Baustellen in unserer Gemeinde müssten besser abgesichert werden. Handelt es sich hierbei immer um Baustellen der Post?

Antwort des Bürgermeisters: Es handelt sich tatsächlich bei den meisten dieser Baustellen um Baustellen der Post.

Nadine Gaasch-Brix:

Der Gehweg in der rue de Weiler in Crauthem wurde ja kürzlich angelegt. Wäre es nicht möglich ebenfalls einen Gehweg in der rue du Brill Richtung Schlammestee einzurichten.

Antwort des Bürgermeisters: Diese Strasse wird in Zusammenarbeit mit der Straßenbauverwaltung erneuert. Wir werden versuchen, eine Lösung zu finden um mindestens auf einer Seite einen Gehweg einzurichten.

Guy Conrady:

Ich wurde informiert, dass die Teilnehmer des Tanzkurses, welcher von der Gemeinde organisiert wird, darum gebeten haben, dem Kursleiter eine halbe Stunde mehr zu gewähren um die Anfänger des Kurses zu betreuen und dass diese Anfrage abgelehnt wurde. Welches sind die Gründe für diese Ablehnung?

Antwort der Schöffin Renée Quintus-Schanen: Die Kursleiter der Abendkurse, welche von der Gemeindeverwaltung organisiert werden, werden nach Wocheneinheiten bezahlt. Dies ist auch beim Tanzkursus der Fall. Es ist nicht möglich, einem Kursleiter eine Ausnahme zu gewähren, ohne alle anderen Kursleiter zu benachteiligen. Desweiteren möchte ich darauf hinweisen, dass dieser Kursleiter bereits von einigen Begünstigungen profitiert. Wir können ihm nicht noch weitere gewähren.

Präzision des Bürgermeisters: Man muss auch sehen, weshalb dieser Kursleiter seinen Kurs um eine Stunde verlängern will. Weshalb will er dies tun? Normalerweise ist es so, dass zu Beginn einer jeden Session die Frequentierung der Kurse

velle session. C'est à ce moment là qu'il est décidé si on propose un cours supplémentaire pour avancés et si on maintient le cours pour débutants ou pas. Dans ce cas précis il n'y avait pas assez de participants pour organiser deux cours distincts « débutants » et « avancés ».

Guy Conrady :

Est-ce qu'il serait possible d'organiser l'enlèvement des poubelles vertes en novembre en rythme hebdomadaire ?

Réponse du bourgmestre : Il faudrait discuter cette proposition au sein du syndicat « Minettkompost ».

Guy Conrady :

Le chantier dans la rue Kopecht à Berchem devrait être terminé. Est-ce qu'il s'agit d'un chantier des P et T ?

Réponse du bourgmestre : Je ne saurai pas vous répondre à cette question. Nous allons demander à notre service technique de se renseigner.

Sandra Flammang :

J'aurai un question concernant le projet d'aménagement particulier Solarix. Il y a eu un arrêté ministériel parce que l'assainissement du site n'a pas été fait. Contre cet arrêté le promoteur a fait un recours. La Commune était aussi convoquée au tribunal. Pourquoi est-ce que la Commune a été convoquée ?

Réponse du bourgmestre : Nous étions très surpris quand nous avons eu la convocation. Je suppose que cette convocation nous a été faite parce que la Commune a fait un avis dans le cadre de la procédure commodo-incommodo.

Léonie Klein-Hoffmann :

Est-ce qu'il serait possible de refaire les empreintes de pieds du service « Pedibus » sur les trottoirs avant l'hiver ?

Réponse du bourgmestre : Nous allons voir avec notre service technique s'il est possible de les repeindre avant l'hiver.

Marianne Pesch-Dondelinger :

J'ai entendu des rumeurs concernant un réaménagement du Match à Livange. Etes-vous au courant d'un tel projet ?

Réponse du bourgmestre : La nouvelle direction du Match a l'intention d'investir davantage au Luxembourg et le magasin de Livange est sur la liste prioritaire. Je ne saurai pas vous dire s'il existe déjà un projet concret, mais il est certain qu'ils devront faire quelque-chose avec le magasin de Livange.

analysiert wird. Dann wird entschieden, ob ein zusätzlicher Kursus für Fortgeschrittene angeboten wird oder nicht oder ob der Anfängerkursus beibehalten wird oder nicht. In diesem Fall war es so, dass es nicht genügend Teilnehmer gab, um zwei verschiedene Kurse zu organisieren.

Guy Conrady:

Wäre es möglich, die Abholung der grünen Mülltonnen auch im November im Wochenrhythmus zu machen?

Antwort des Bürgermeisters: Dieser Vorschlag müsste im Syndikat „Minettkompost“ diskutiert werden.

Guy Conrady:

Die Baustelle in der rue Kopecht in Berchem müsste fertiggestellt werden. Handelt es sich hierbei um eine Baustelle der Post?

Antwort des Bürgermeisters: Darauf kann ich Ihnen nicht antworten. Wir werden unseren technischen Dienst anweisen, sich zu informieren.

Sandra Flammang:

Ich habe eine Frage betreffend den partiellen Bebauungsplan Solarix. Hier hat der Minister eine Verordnung erlassen, weil das Grundstück nicht saniert wurde. Gegen diesen Erlass hat der Bauherr Einspruch erhoben und die Gemeindeverwaltung wurde ebenfalls vor Gericht zitiert. Weshalb wurde die Gemeindeverwaltung zitiert?

Antwort des Bürgermeisters: Wir waren ebenfalls sehr überrascht, als wird die Vorladung erhielten. Ich nehme an, dass diese Vorladung aufgrund des Gutachtens, welche die Gemeinde im Rahmen des Kommodo-Inkommodo-Verfahrens erstellt hat, erteilt wurde.

Léonie Klein-Hoffmann:

Wäre es möglich, die gemalten Fussabdrücke des „Pedibus“ auf den Gehwegen vor dem Winter zu erneuern?

Antwort des Bürgermeisters: Wir werden mit unserem technischen Dienst prüfen, ob dies noch vor Beginn des Winters möglich ist.

Marianne Pesch-Dondelinger:

Ich habe Gerüchte gehört betreffend eine Renovierung des Match in Liwingen. Wissen Sie von einem solchen Projekt?

Antwort des Bürgermeisters: Ich weiß, dass die neue Direktion des Match in Zukunft stärker in Luxemburg investieren möchte und dass das Liwinger Geschäft auf der Prioritätenliste steht. Ich kann ihnen allerdings nicht sagen, ob es bereits konkrete Pläne gibt.

Jean-Paul Reiter :

Quel est l'état actuel en ce qui concerne le réaménagement de la rue du Brill respectivement du CR 157 direction rond-point ?

Réponse du bourgmestre : Pour l'instant il n'y a qu'un avant-projet sommaire.

Eugène Berger :

Est-ce qu'il existe un relevé des crèches privées installées sur le territoire de notre commune ?

Réponse du bourgmestre : Il n'y a pas de relevé des crèches privées installées dans notre commune.

Jean-Paul Reiter:

Wie ist der aktuelle Stand betreffend die Neugestaltung der rue du Brill und des CR 157 Richtung Kreisverkehr?

Antwort des Bürgermeisters: Momentan existiert nur ein summarisches Vorprojekt.

Eugène Berger:

Existiert eine Aufstellung der privaten Kinderkrippen in unserer Gemeinde.

Antwort des Bürgermeisters: Momentan existiert keine Aufstellung der privaten Kinderkrippen in unserer Gemeinde.

**Suite du point 1.2
de l'ordre du jour**

**Fortsetzung von Punkt 1.2
der Tagesordnung**



Roeser, le 15.11.2012

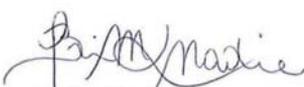
Au Collège des Bourgmestre et Echevins
de la commune de Roeser

Mesdames, Monsieur,

Conformément à notre règlement d'ordre intérieur, nous nous permettons de vous poser les questions suivantes et nous vous prions de les ajouter à l'ordre du jour du prochain conseil communal:

1. En référence à notre question écrite du 5 juillet 2012 nous voudrions savoir si le Collège des Bourgmestre et Echevins a procédé à faire des réflexions au sujet des membres suppléants des commissions consultatives?
2. En outre, nous avons une proposition pour enrichir le travail des commissions consultatives en tant que telles. Dans le cadre d'une politique plus participative et dans l'idée d'une intégration active des citoyens de notre commune, les commissions consultatives pourraient offrir des réunions publiques à intervalles réguliers. Le profit pour le travail des commissions serait évident: être à l'écoute directe des citoyens, stimuler et inspirer des discussions intéressantes autour de sujets concrets et actuels, profiter des idées déposées, établir des projets en collaboration directe avec les habitants du Roeserbann... .

Veuillez accepter, Mesdames, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Nadine Brix
Conseillère Communal


Guy Conrady
Conseiller Communal



Question présentée par	Déi Gréng Réiserbann
Entrée au secrétariat en date du	13/11/2012
Objet	Commissions consultatives communales
Traitement en séance du	19/11/2012

Les conseillers Brix et Conrady demandent de savoir si le collège a déjà procédé à « des réflexions au sujet des membres suppléants des commissions consultatives » comme suite à la question écrite du 05/07/2012 traitée en séance du 16/07/2012 et proposent que « les commissions consultatives [puissent] offrir des réunions publiques à intervalles réguliers ».

Réponse du collège échevinal

Membres suppléants des commissions consultatives

Concernant la question des suppléants il est renvoyé à la réponse fournie en séance du 16 juillet dernier avec l'information qu'il sera procédé l'année prochaine à une révision du règlement d'ordre intérieur du conseil communal et que l'institution de suppléants des membres des commissions sera discuté à cette occasion.

Organisation de réunions publiques par les commissions consultatives

Il est rappelé que les commissions communales, comme leur nom l'indique, sont uniquement consultatives et qu'elles n'ont pas de pouvoir exécutif, lequel appartient, conformément à la loi communale, au collège échevinal. Lequel peut prendre l'initiative de charger une commission d'organiser une réunion d'information sur un thème déterminé et dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.



Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux dispositions de notre règlement interne nous souhaitons poser la question écrite suivante:

Dans le cadre de la présentation du projet d'aménagement particulier modifié relatif à la construction de logements de type collectif sur des fonds sis à Roeser, au lieu-dit « Grand-Rue » par la société SOLARIX S.A., vous avez invoqué les objectifs du Pacte Logement pour justifier le projet en question.

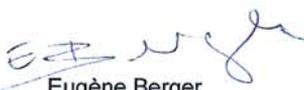
Rappelons que l'objectif du Pacte Logement est de favoriser une augmentation de l'offre de logements et une réduction du coût foncier et de l'habitat au travers d'un engagement commun de l'Etat et de la commune. La commune de Roeser a opté pour une rétroactivité de l'application du Pacte Logement étant donné que la croissance récente de la population locale est largement supérieure à celle signée lors de Pacte Logement.

La conseillère Sandra Flammang avait demandé à connaître les chiffres actuels de la croissance de la population depuis la souscription au Pacte Logement en 2008 et son application rétroactive depuis l'année 2003.

Lors du conseil communal du 24 septembre vous lui avez remis un relevé sommaire des données démographiques et de la progression prévue et restante.

Ces informations n'étant pas satisfaisantes à nos yeux, nous aimerions avoir des réponses aux questions suivantes:

- Quel est l'accroissement réel de la population du Roeserbann depuis 2003 à ce jour?
- Au vu des projets en cours et à venir dont les autorités ont connaissance, les objectifs du Pacte Logement ne seront-ils pas clairement dépassés?
- Comment justifier alors l'émergence à tort et à travers, dans le Roeserbann, de logements de type collectif à chaque fois qu'une maison individuelle, souvent mitoyenne, se libère et est démolie?
- Les objectifs fixés tiennent-ils compte de la capacité des infrastructures existantes, des écoles, des maisons relais et de la saturation du réseau routier de notre commune?
- Car, même si la contribution financière de la part de l'Etat devrait servir à réaliser des projets d'équipements collectifs prévus au Pacte Logement, il est évident que notre commune croît beaucoup plus vite que ses équipements collectifs ce qui entraîne un impact négatif sur la qualité de vie des habitants. Dans ce contexte quel est le montant de la contribution financière que la commune a reçu à ce jour et comment cet argent a-t-il été investi?
- Dans le même contexte comment comptez vous régler les problèmes de stationnement dans notre commune, problématique non négligeable déjà à l'heure actuelle?
- Dans le passé la majorité misait sur la réalisation du projet contesté « Les Jardins du Roeserbann » à Bivange-Berchem ou d'un projet similaire sur le site désigné. Est-ce que la nouvelle majorité a l'intention de relancer ce projet?


Eugène Berger
Conseiller communal


Sandra Flammang
Conseillère communale

Question présentée par	DP – Sektioun Réiserbann
Entrée au secrétariat en date du	14/11/2012
Objet	Pacte Logement
Traitement en séance du	19/11/2012

Les conseillers Berger et Flammang aimeraient avoir des informations sur le développement démographique et urbanistique dans le cadre du Pacte Logement auquel a souscrit la Commune de Roeser et savoir quel sont les répercussions de l'application de cet outil.

Réponse du collège échevinal

Pour ce qui concerne l'accroissement de la population le collège renvoie aux informations communiquées en séance du 26 mars dernier à la fraction Déi Gréng : le tableau actualisé au 15/11/2012 figure ci-dessous.

La progression de 2003 à 2012 est de 16,98% avec moyenne annuelle de 1,76%, soit 89,47 habitants.

Il est rappelé que le Pacte Logement prévoit une augmentation annuelle minimale de 1% avec un minimum de 30 habitants. Il y a lieu de noter que pour l'année 2007 la commune n'avait pas atteint l'objectif de 1%.

Il est impossible aux autorités communales de piloter sur le court terme le marché immobilier et par conséquent de limiter l'accroissement de la population selon des objectifs fixés par elles. Le marché immobilier luxembourgeois est un marché libre non dirigé par les pouvoirs publics : le seul outil ou dispositif dont disposent les communes est le plan d'aménagement communal (PAG), dont l'établissement et la forme sont déterminés par la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Si la Commune de Roeser ne dispose actuellement pas de PAG établi selon la législation de 2004, cela est uniquement dû aux multiples modifications qu'a subies la loi sur l'aménagement communal.

Afin d'anticiper la réglementation du PAG le collège propose en présente séance au conseil de prendre ses responsabilités et de voter une servitude d'interdiction de lotissement. Il est important de souligner que depuis quelques années la commune de Roeser, en tant que commune périphérique de la capitale, est confrontée à un développement suburbain dû à la flambée de l'immobilier face auquel le dispositif réglementaire du plan d'aménagement général actuellement en vigueur est inadapté.

Pour ce qui concerne les infrastructures communales et leur saturation, il y a lieu de remarquer que la construction d'un nouveau pôle scolaire est, et était, prévu indépendamment du Pacte Logement et que la très forte fréquentation de la Maison relais n'a d'autre cause que l'introduction du chèque service.

La contribution financière de l'Etat se monte actuellement à 329.760 euros qui sont placés dans un fonds de réserve, lequel pourra être ponctionné pour financer l'un des projets figurant sur le tableau remis lors de la dernière séance.

Le problème du stationnement des véhicules est en partie traité dans la révision du règlement communal de la circulation qui a été communiqué à la commission de la circulation de l'Etat pour avis. Par ailleurs la servitude d'interdiction de lotissement proposée prévoit d'imposer deux emplacements de stationnement par logement. Enfin, il est rappelé que la déclaration de programme du collège prévoit l'introduction du parking résidentiel.

Pour ce qui concerne le site jadis visé par le projet « Les Jardins du Roeserbann » à Bivange-Berchem la majorité confirme que le potentiel de développement de notre commune avec les plus grandes réserves foncières disponibles pour l'habitat, se trouvent entre les localités de Berchem et Bivange, au lieu-dit « Heischterberg ». Cependant, ces terrains ne font actuellement pas partie du périmètre d'agglomération et un nouveau projet d'aménagement ne pourra pas être présenté avant l'adoption du nouveau PAG.

Evolution démographique de la commune

Ci-après les chiffres officiels de différentes sources :

Données communales extraites du budget communal

Recensement général

Etat au	Habitants	Ménages	Etat au	Habitants	Ménages
31/12/1970	2 373	-	31/03/1991	3 488	1 190
31/03/1981	3 038	-	31/03/2001	4 464	1 720
			31/03/2011	N.C.	N.C.

État effectif

Etat au	Habitants	Ménages	Etat au	Habitants	Ménages
31/12/2001	4 655	1 873	31/12/2007	5 020	2 041
31/12/2002	4 714	1 915	31/12/2008	5 272	2 185
31/12/2003	4 784	1 968	31/12/2009	5 249	2 178
31/12/2004	4 839	1 983	31/12/2010	5 392	2 277
31/12/2005	4 915	2 001	31/12/2011	5 515	2 309
31/12/2006	4 950	2 011	15/11/2012	5 556	2 330

Pacte Logement

Etat au	Habitants	Etat au	Habitants
01/01/2003	4 718	01/01/2008	5 075
01/01/2004	4 800	01/01/2009	5 254
01/01/2005	4 854	01/01/2010	5 264
01/01/2006	4 935	01/01/2011	5 385
01/01/2007	4 945	01/01/2012	5 519

Donnée corrigée par le SIGI
id.

STATEC

Etat au	Habitants	Etat au	Habitants
01/01/1992	3 536	01/01/2002	4 514
01/01/1993	3 574	01/01/2003	4 575
01/01/1994	3 682	01/01/2004	4 669
01/01/1995	3 769	01/01/2005	4 719
01/01/1996	3 827	01/01/2006	4 815
01/01/1997	3 972	01/01/2007	4 841
01/01/1998	4 134	01/01/2008	4 974
01/01/1999	4 308	01/01/2009	5 147
01/01/2000	4 408	01/01/2010	5 159
01/01/2001	4 457	01/01/2011	5 302
01/01/2012	5 396		